

## Cloture mitoyenne, pas de nouvelles du propriétaire pour payer

Par christine\_old, le 26/10/2007 à 14:53

dans notre reglement du lotissement, les clotures doivent etre mitoyenne. j'ai écris au propriétaire du terrain a coté pour partager les frais et avoir son accord pour les travaux

pas de réponse, que faire ?

est il obligé de participer avec nous et comment le lui signifier merci